

27th March 2009/ 27 mars 2009

IOTC CIRCULAR 2009/10b - CIRCULAIRE CTOI 2009/10b

Subject: Request for Cooperating Non-Contracting Party status to the IOTC

Dear Sir / Madam

The attached document is the French version of the request for Cooperating non-Contracting Party status to the IOTC, by Uruguay. We regret the delay in circulating this document.

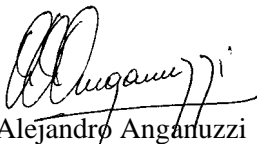
Sincerely yours,

Objet: Demande d'accession au statut de Partie coopérante non contractante de la CTOI

Madame / Monsieur,

Le document ci-joint est la version française à la demande d'accession au statut de Partie coopérante non contractante de la CTOI, par l'Uruguay. Nous sommes désolé du retard dans la circulation de ce document.

Cordialement,



Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary / Secrétaire Exécutif

Attachment / Pièce jointe

- Request for Cooperating Non-Contracting Party status to the IOTC (French) / Demande d'accession au statut de Partie coopérante non contractante de la CTOI (française)

Distribution

IOTC Members: Australia, Belize, China, Eritrea, European Community, India, Indonesia, Iran, Japan, Kenya, Korea, Malaysia, Mauritius, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, Tanzania, Thailand, United Kingdom, Vanuatu.

IOTC Chairperson.

Cooperating non contracting parties: South Africa, Senegal, Uruguay.

This message has been transmitted by email only/ Ce message a été transmis uniquement par courriel

Note n°50.09

Le 24 mars 2009-03-26

Dr Alejandro Anganuzzi
Secrétaire
Commission des thons de l'océan Indien

Cher Dr Anganuzzi,

Comme vous le savez, bien que l'Uruguay n'ait pas pêché dans la zone de compétence de la CTOI ces dernières années, nous avons maintenu une bonne communication avec le Secrétariat et avons promptement répondu à chaque demande d'informations. Cela reflète notre volonté de maintenir le statut de partie coopérante non contractante de la CTOI.

L'Uruguay s'est activement engagé dans l'application du Code de conduite de la FAO pour des pêches responsables et des autres instruments visant à une utilisation durable des ressources halieutiques, au niveau national et international. Entre autre, l'Uruguay a élaboré un Plan d'action national pour la conservation des requins, a rejoint l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« ACAP ») et participe au processus de consultation de la FAO sur les mesures du ressort des États du port.

Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour participer à la 13^e session de la Commission, les répercussions locales de la crise mondiale exigent des mesures supplémentaires de réduction des dépenses qui nous empêcheront sans doute d'être présents. Cependant, il est dans notre intention de poursuivre notre coopération avec la CTOI et d'accroître notre participation dans un futur proche. L'Uruguay demande donc le renouvellement, en 2009, de son statut de partie coopérante non contractante.

Permettez-nous de vous souhaiter une réunion productive et pleine de succès et de vous remercier par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à notre requête.

Cordialement,